

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE RELEVANT DE LA DOMANIALITE DEPARTEMENTALE

PARCELLE SITUÉE EN FAÇADE DU 04 RUE VAUBAN (RD 400)

COMMUNE DE TOUL (54200)

**Référence : Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2019-14 – DIMMO -
du 24 juillet 2019 du président du conseil départemental de Meurthe-et-
Moselle à Nancy.**

Enquête publique du 23 septembre au 09 octobre 2019.

I - RAPPORT D'ENQUETE

II - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Francis GERARD
Commissaire enquêteur





Parcelle objet
du
déclassement



Enquête publique – Déclassement d’une emprise relevant de la domanialité départementale –
Parcelle non cadastrée jouxtant la parcelle AS 67 - commune de Toul 54200

ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE RELEVANT DE LA DOMANIALITE DEPARTEMENTALE

PARCELLE SITUÉE EN FAÇADE DU 04 RUE VAUBAN (RD 400)

COMMUNE DE TOUL (54200)

**Référence : Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2019-14 – DIMMO -
du 24 juillet 2019 du président du conseil départemental de Meurthe-et-
Moselle à Nancy.**

Enquête publique du 23 septembre au 09 octobre 2019.

I - RAPPORT D'ENQUETE

Francis GERARD
Commissaire enquêteur



Enquête publique – Déclassement d'une emprise relevant de la domanialité départementale –
Parcelle non cadastrée jouxtant la parcelle AS 67 - commune de Toul 54200

SOMMAIRE :

I – GENERALITES

- 11 – Situation
- 12 – Objet de l'enquête
- 13 – Cadre juridique
- 14 – Nature et caractéristiques du projet
- 15 – Composition du dossier

II – ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

- 21 – Organisation de l'enquête
 - 211 - Désignation du commissaire enquêteur
 - 212 - Modalités de l'enquête
 - 213 - Arrêté d'organisation de l'enquête
 - 214 - Information effective du public
- 22 – Déroulement de l'enquête
 - 221 - Déroulement des permanences
 - 222 - Climat dans lequel s'est déroulée l'enquête
 - 223 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registre d'enquête
 - 224 - Notification du procès-verbal de synthèse
 - 225 - Relation comptable des observations

PIECES-JOINTES :

- 1 - Procès-verbal de synthèse
- 2 - Détail des parutions des annonces légales

Le registre d'enquête est joint à l'exemplaire remis au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

I - GENERALITES

11 – Situation

La commune de Toul (54200) est traversée par la RD 400 qui relève de la domanialité départementale. Dans l'agglomération, cette artère de circulation prend notamment l'appellation de rue Vauban.

A hauteur du numéro 4 de cette rue, la chaussée est constituée par deux voies de circulation longées de part et d'autres par un cheminement piétonnier.

Dans le sens de circulation Paris/Nancy, entre ce trottoir et la parcelle cadastrée AS n°67 sur laquelle est implanté un atelier automobile « société Nord Est Pneumatiques » appartenant à monsieur GRADECK, le conseil départemental dispose d'une parcelle d'environ 110 m² ouverte au public utilisée à des fins de stationnement automobile.

Le conseil départemental envisage le déclassement de cette parcelle qui ne présente plus une utilité pour la voirie départementale en vue d'une cession ultérieure.

12 – Objet de l'enquête

Il s'agit d'organiser l'enquête préalable au projet de déclassement de la parcelle relevant de la domanialité départementale non cadastrée d'une superficie d'environ 01a 10ca formant une bande allongée jouxtant la parcelle section AS n° 67 et la rue Vauban (RD400) dans l'agglomération de Toul (54).

13 - Cadre juridique

L'enquête s'est déroulée conformément aux textes réglementaires suivants :

- Code de la voirie routière :

articles L 131-4 alinéa 3 et L 131-5

articles R 131-3 à R 131-5

article L.112-8 (droit du riverain)

- Code des relations entre le public et l'administration :

articles L 131-1 à L 131-2

articles R 134-3 à R 134-30

- Arrêté de monsieur le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle n°2019-14 – DIMMO - en date du 24 juillet 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique de déclassement du domaine public routier départemental.

Enquête publique – Déclassement d'une emprise relevant de la domanialité départementale –
Parcelle non cadastrée jouxtant la parcelle AS 67 - commune de Toul 54200

14 – Nature et caractéristique du projet

L'emprise qui relève de domanialité départementale n'assurant pas de fonction routière et ne présentant plus d'utilité particulière, le conseil départemental envisage son déclassement puis sa cession.

15- Composition du dossier

- Arrêté du président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle n° 2019-14 – DIMMO - en date du 24 juillet 2019 prescrivant l'ouverture de l'enquête publique de déclassement du domaine public routier départemental ;
- Certificat d'affichage en mairie de l'arrêté du conseil départemental ;
- Notice explicative ;
- Registre d'enquête ;
- Plan de situation - Extrait du cadastre ;
- Textes régissant l'enquête publique ;
- Avis journaux ;
- Avis d'affichage sur le terrain ;

Ce dossier est consultable en mairie de Toul (54) et sur le site internet du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (<http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>)

Registres d'enquête :

- Version papier : ouvert, coté et paraphé par le commissaire enquêteur dès l'ouverture de l'enquête, à la disposition du public durant toute la période de l'enquête en mairie de Toul (54) et clos à l'issue.
- Version dématérialisée : une adresse électronique a été activée gfi-enquetespubliques@departement54.fr

Le contenu du dossier d'enquête publique mis à la disposition du public en mairie de Toul (54) ainsi que sur le site internet du conseil départemental est complet et conforme à la réglementation.

II - ORGANISATION ET DEROULEMENT DE L'ENQUETE

21 - Organisation de l'enquête

211 - Désignation du commissaire enquêteur :

Par arrêté n° 2019-14 – DIMMO- service de gestion foncière et immobilière - en date du 24 juillet 2019, le président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy (54) désigne pour cette enquête :

Francis GERARD en qualité de commissaire enquêteur.

212 - Modalités de l'enquête :

Le 25 juin 2019 :

- prise en compte du dossier auprès de madame Sylvie ROUYER de la DGA Ressources/DIMMO/GFI du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy (54) et organisation de l'enquête publique (période du 23 septembre au 09 octobre 2019 – deux permanences le vendredi 27 septembre 2019 de 10 à 12h00 et le mercredi 09 octobre 2019 de 16 à 18h00 à la mairie de Toul (54200) – organisation des mesures de publicité
- visite sur le site avec monsieur Bruno, PHILIPPOT et madame Sylvie, ROUYER (conseil départemental),
- Le 19 août 2019 - Visite sur les lieux et entretien avec madame TILLOY responsable du bureau urbanisme à la mairie de Toul. (Organisation matérielle des permanences et recueil de l'avis de la municipalité concernant ce déclassement)

213 - Arrêté d'organisation de l'enquête :

L'arrêté du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle n° 2019-14 du 24 juillet 2019 précise notamment :

- la durée de l'enquête publique : du lundi 23 septembre 2019 au mercredi 09 octobre 2019 (17 jours) ;
- la possibilité de consulter le dossier en mairie de Toul aux jours et heures d'ouverture habituelle au public (du lundi au vendredi de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00) et sur le site internet du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle (<http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>) ;
- les permanences du commissaire enquêteur à la mairie de Toul à savoir : le vendredi 27 septembre 2019 de 10 à 12h00 et le mercredi 09 octobre 2019 de 16 à 18h00;
- la possibilité de consigner des observations soit sur le registre disponible en mairie de Toul, soit d'envoyer un courrier électronique à l'adresse suivante : gfi-enquetespubliques@departement54.fr
- les conditions de publicité et d'affichage.

214 - Information effective du public

Annonces légales (Pièce-jointe n°2) :

Conformément aux prescriptions légales, la publicité est parue dans deux quotidiens :

Première parution :

L'Est républicain : le 02 septembre 2019 – Le républicain lorrain : le 02 septembre 2019

Seconde parution :

L'Est républicain : le 23 septembre 2019 – Le républicain lorrain : le 23 septembre 2019

Autres formes de publicité :

- Affichage sur le tableau communal extérieur de l'arrêté d'enquête publique.
- Affichage de l'avis réglementaire (fond jaune) sur le site à déclasser.

La réalité de ces affichages est constatée par le commissaire enquêteur à l'occasion de chacune de ses permanences.

- Insertion sur le site internet du conseil départemental.

En conséquence, eu égard à l'importance de la commune et du projet, le commissaire enquêteur considère que le conseil départemental de Meurthe-et-Moselle et la commune de Toul ont pleinement satisfait aux obligations en matière d'information du public.

22 – Déroulement de l'enquête

L'intégralité du dossier d'enquête publique est restée à la disposition du public du 23 septembre au 09 octobre 2019 en mairie de Toul et au sein du conseil départemental, durant les deux permanences du commissaire enquêteur et pendant les heures habituelles d'ouverture au public.

221 -Déroulement des permanences

Permanence à Toul le vendredi 27 septembre 2019 de 10 à 12h00 :

Aucune visite durant cette permanence.

- **Permanence à Toul le mercredi 09 octobre 2019 de 16 à 18h00 :**

Aucune visite durant cette permanence.

222 - Climat dans lequel s'est déroulée l'enquête

L'enquête s'est déroulée dans un climat serein. Aucune difficulté n'est à signaler, la tâche du commissaire enquêteur n'a pas été gênée, les représentants du conseil départemental et de la commune de Toul se sont rendus très disponibles et ont répondu à toutes les sollicitations.

223 - Clôture de l'enquête et modalités de transfert des dossiers et registre d'enquête

Le délai réglementaire dévolu à l'enquête expire le 09 octobre 2019.

Le registre d'enquête et le rapport d'enquête publique assorti de ses conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur sont adressés au conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy.

224 - Notification du procès-verbal de synthèse

Le procès-verbal de synthèse daté du 10 octobre 2019 est transmis à Madame Sylvie, ROUYER du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle à Nancy (**pièce-jointe n° 1**)

225 - Relation comptable des observations

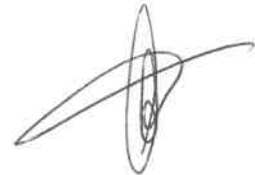
Aucune observation n'a été formulée tant sur le registre papier mis à la disposition du public à Toul qu'à l'adresse internet dédiée.

Madame TILLOY, responsable du bureau urbanisme de la commune de Toul (54), a précisé au commissaire enquêteur que la municipalité qui avait été saisie antérieurement à l'organisation de cette enquête par le demandeur, ne formulait aucune observation à ce projet de déclassement.

Fait et clos à NANCY, le 15 octobre 2019

Le commissaire enquêteur

Francis GERARD



ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENT D'UNE EMPRISE RELEVANT DE LA DOMANIALITE DEPARTEMENTALE

PARCELLE SITUÉE EN FAÇADE DU 04 RUE VAUBAN (RD 400)


COMMUNE DE TOUL (54200)

**Référence : Arrêté d'ouverture d'enquête publique n° 2019-14 – DIMMO -
du 24 juillet 2019 du président du conseil départemental de Meurthe-et-
Moselle à Nancy.**

Enquête publique du 23 septembre au 09 octobre 2019.

II - CONCLUSIONS MOTIVEES ET AVIS DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

Francis GERARD
Commissaire enquêteur



LE PROJET :

La commune de Toul (54200) est traversée par la RD 400 qui relève de la domanialité départementale. Dans l'agglomération, cette artère de circulation prend notamment l'appellation de rue Vauban.

A hauteur du numéro 4 de cette rue, la chaussée est constituée par deux voies de circulation longées de part et d'autres par un cheminement piétonnier. Dans le sens de circulation Paris/Nancy, entre ce trottoir et la parcelle cadastrée AS n°67 sur laquelle est implanté un atelier automobile « société Nord Est Pneumatiques » appartenant à monsieur GRADECK, le conseil départemental dispose d'une parcelle d'environ 110 m² ouverte au public utilisée à des fins de stationnement automobile.

Le conseil départemental envisage le déclassement de cette parcelle qui ne présente plus une utilité pour la voirie départementale en vue d'une cession ultérieure.

Les différentes démarches aboutissent à l'organisation d'une enquête publique portant sur le projet de déclassement de cette parcelle organisée du 23 septembre au 09 octobre 2019.

Les modalités d'organisation de l'enquête font l'objet d'un rapport distinct.

DEROULEMENT DE L'ENQUETE :

L'enquête publique s'est déroulée conformément à la législation en vigueur quant à sa durée (17 jours consécutifs). La publicité a été assurée conformément à la législation (annonces légales et affichage).

Les deux permanences, la mise à disposition du dossier durant l'ouverture de la mairie et la possibilité de télécharger le dossier sur un site internet dédié ont donné au public la possibilité de s'informer sur ce projet et de formuler ses observations.

En conclusion, le commissaire enquêteur considère :

- que la visite sur les lieux antérieure à l'ouverture de l'enquête a permis d'apprécier précisément le positionnement, l'environnement et la nature de la parcelle,
- que le dossier soumis à l'enquête publique et mis à la disposition du public était complet et permettait d'appréhender les caractéristiques du projet nécessaires à une bonne information,
- que la publicité accordée à cette enquête permettait au plus large public de s'informer sur le projet,
- que le propriétaire riverain a été informé de l'ouverture de cette enquête, et a rencontré le commissaire enquêteur ;
- que l'organisation des permanences assurées par le commissaire enquêteur était adaptée et que le dossier était consultable durant les heures d'ouverture de la mairie ainsi que sur le site dédié du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle,

Enquête publique – Déclassement d'une emprise relevant de la domanialité départementale –
Parcelle non cadastrée joutant la parcelle AS 67 - commune de Toul 54200

- qu'aucune observation n'a été consignée tant sur le registre mis à la disposition du public à la mairie de Toul (54), qu'à l'adresse internet dédiée et qu'aucune personne ne s'est présentée lors des permanences ;
- que cette partie de voirie n'assure pas de fonction particulière en lien avec les voies de circulation et qu'un cheminement piétonnier subsistera,
- que le déclassement a pour finalité la cession par le conseil départemental de la parcelle identifiée,

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un

AVIS FAVORABLE

au projet de déclassement de la parcelle relevant de la domanialité départementale non cadastrée d'une superficie d'environ 01a 10ca formant une bande allongée jouxtant la parcelle section AS n° 67 et la rue Vauban (RD400) dans l'agglomération de Toul (54) sollicité par la conseil départemental de Meurthe-et-Moselle tel qu'il a été présenté et soumis à l'enquête publique

Fait et clos à NANCY le 15 octobre 2019.

Le commissaire enquêteur
Francis GERARD



ANNONCES LEGALES

Est républicain du 02/09/19

COMMUNE DE TOUL

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
(Article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques)

Par arrêté du 24 juillet 2019, M. le Président du Conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a autorisé une enquête publique de classement d'une emprise le long de la RD 400, jouxtant la parcelle AS n° 02 devant le "4" de la rue Vautain en vue de sa cession, sur le territoire de la commune de TOUL, du 22 septembre 2019 au 8 octobre 2019.

Le dossier est consultable en mairie de Toul aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : <http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>

M. Francis GERARD, commissaire-enquêteur,endra deux permanences au mairie de Toul afin de recueillir les observations du public les :
- vendredi 27 septembre 2019 de 10 h à 12 h ;
- mercredi 3 octobre 2019 de 16 h à 18 h.

Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gh-enquetespubliques@departement54.fr

Le républicain lorrain du 02/09/19

AVIS public

COMMUNE DE TOUL

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
(Article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

COMMUNE DE DALEM

ADJUDICATION DE LA CHASSE COMMUNALE

Avis public

Par arrêté du 28/07/19, Monsieur le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique de classement d'une emprise le long de la RD 400, jouxtant la parcelle AS n° 67 devant le "4" de la rue Vautain en vue de sa cession, sur le territoire de la commune de TOUL, du 22/09/19 au 08/10/19.

Le dossier est consultable en mairie de TOUL, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : <http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>

M. Francis GERARD, commissaire-enquêteur,endra deux permanences au mairie de TOUL afin de recueillir les observations du public les :
- vendredi 27/09/2019 de 10 à 12h
- Mercredi 03/10/2019 de 16 à 18h

Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gh-enquetespubliques@departement54.fr

164151530

Est républicain du 23/09/19

METROPOLE DU GRAND NANCY

COMMUNE DE NANCY

APPROBATION DE MODIFICATION DU PLU

COMMUNE DE TOUL

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
(Article L.2141-1 du Code général de la propriété des personnes publiques)

Par arrêté du 24/07/19, Monsieur le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique de classement d'une emprise le long de la RD 400, jouxtant la parcelle AS n° 67 devant le "4" de la rue Vautain en vue de sa cession, sur le territoire de la commune de TOUL, du 23/09/19 au 08/10/19.

Le dossier est consultable en mairie de TOUL, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : <http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>

M. Francis GERARD, commissaire-enquêteur,endra deux permanences au mairie de TOUL afin de recueillir les observations du public les :
- vendredi 27/09/2019 de 10 à 12h
- Mercredi 03/10/2019 de 16 à 18h

Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gh-enquetespubliques@departement54.fr

164151530

Le républicain lorrain du 23/09/19

Lundi 23 septembre 2019

Avis publics

COMMUNE DE TOUL

AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE
(Article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques)

Par arrêté du 24/07/19, Monsieur le Président du conseil départemental de Meurthe-et-Moselle a prescrit une enquête publique de classement d'une emprise le long de la RD 400, jouxtant la parcelle AS n° 67 devant le "4" de la rue Vautain en vue de sa cession, sur le territoire de la commune de TOUL, du 23/09/19 au 08/10/19.

Le dossier est consultable en mairie de TOUL, aux jours et heures habituels d'ouverture et sur le site du département de Meurthe-et-Moselle : <http://meurthe-et-moselle.fr/enquetes-publiques>

M. Francis GERARD, commissaire-enquêteur,endra deux permanences au mairie de TOUL afin de recueillir les observations du public les :
- vendredi 27/09/2019 de 10 à 12h
- Mercredi 03/10/2019 de 16 à 18h

Le public peut aussi déposer ses observations à l'adresse : gh-enquetespubliques@departement54.fr

164151530